

2^e séminaire régional du projet européen e-APP pour une apostille électronique

Le 27 mai 2011 s'est tenu à Prague (République tchèque) le 2^e séminaire régional organisé par la Conférence de La Haye de droit international privé sur l'apostille électronique.



Ce séminaire a été organisé par le ministère de la justice de la République tchèque, le bureau permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé et le ministère de la justice d'Espagne. Le projet est financé par la Commission européenne.

Rappelons en premier lieu que l'apostille est un procédé qui permet à un document authentique émis dans un État d'être reconnu et utilisé dans un autre État, sans avoir besoin d'une procédure de reconnaissance compliquée et coûteuse. La convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de légalisation des actes publics étrangers, dite « convention apostille » est l'œuvre de la Conférence de La Haye de droit international privé (HcCH). La Conférence de La Haye a initié en 2006 un grand mouvement afin de permettre de faire entrer l'apostille dans l'ère numérique. Le projet e-Apostille (e-APP, pour e-Apostille Pilot

Program, programme pilote d'apostilles électroniques) a pour objet de coordonner les actions des États afin de développer et d'harmoniser l'apostille électronique. Il doit s'étendre sur une durée de dix-huit mois. L'Espagne est partenaire du projet. La Finlande, la France et la République tchèque en sont partenaires associés.

Après Helsinki (Finlande) en février 2011, c'était au tour de la République tchèque d'accueillir la trentaine de délégations venue d'Europe mais également d'Amérique du Sud et d'Asie. L'UIH y était représentée par son premier secrétaire, Mathieu Chardon.

Zuzana Fiserova, directrice du Département international des affaires civiles (République tchèque), a souhaité la bienvenue aux participants et leur a souhaité de fructueux travaux.

José de la Mata Amaya, directeur général de la Modernisation de l'administration de la justice en

Espagne, responsable du projet e-APP pour son pays, a remercié les participants. Il a annoncé que l'apostille électronique est maintenant opérationnelle en Espagne.

Christophe Bernasconi, premier secrétaire de la Conférence de La Haye, a salué l'ensemble des participants. Il a remercié en particulier l'Espagne et José de la Mata Amaya pour leur travail dans le domaine de l'apostille électronique, le représentant de la Commission européenne pour le soutien financier au projet, ainsi que Lucia Prieto Rios, project manager engagée par la Conférence de La Haye et le ministère de la justice d'Espagne. Il a présenté à nouveau le projet, en particulier à l'attention des nouveaux pays participants. Il a rappelé que cette convention est la plus utilisée des 39 conventions élaborées par la Conférence de La Haye. Malgré ses bientôt cinquante années d'existence, la convention apostille du 5 octobre 1961 est plus jamais d'actualité : la plupart des pays l'ont adoptée au cours des dix dernières années, pour être aujourd'hui utilisée dans 101 États.

M. Bernasconi a souligné l'intérêt d'une apostille électronique, comme il l'avait déjà fait à Helsinki, en soulignant les dernières avancées.

Pavla Bellonova, chef du Département du droit international privé du ministère de la justice de la République tchèque, a fait une présentation des bases d'une possible mise en place de l'apostille électronique dans son pays. Elle a indiqué que cette mise en place se base sur une notification des documents de façon sécurisée et par un travail préparatoire sur le registre électronique des apostilles. José de la Mata Amaya, Angelines Turon Turon et Javier Parra (Espagne), ont informé les participants des dernières avancées de l'apostille électronique en Espagne. Un décret ministériel établissant la création du registre électronique des apostilles a été publié le 14 mai 2011. Un décret royal doit être publié pour désigner les autori-

Une partie des participants — Some of the participants



tés compétentes pour publier les apostilles en Espagne. M. de la Mata Amaya a présenté un film promotionnel sur l'e-Apostille espagnole. Ce film peut être visionné à l'adresse suivante : <http://www.youtube.com/watch?v=qfXJc9iCfx4>.

Une table ronde sur le futur de l'e-Apostille en Europe centrale et de l'Est s'est ensuite engagée. Il a été notamment question de la possibilité d'exporter le modèle espagnol. Des représentants de République tchèque, d'Espagne, de Hongrie, de Roumanie et de Slovaquie ont participé à cette table ronde modérée par Christophe Bernasconi. Puis, Niovi Ringou, représentant de la Commission européenne, a débattu avec le premier secrétaire de la Conférence de La Haye, sous la modération de Mayela Celis (Hcch), de la question de l'e-Apostille comme un moyen de renforcer et de faciliter l'utilisation sécurisée de documents de nature authentique au sein de l'Union européenne et à l'étranger.

Enfin, les conclusions et les recommandations de la réunion ont été proposées et adoptées par les participants. Parmi celles-ci, il a été noté que les États contractants sont encouragés à considérer que la mise en place d'une e-Apostille est un outil efficace pour renforcer la sécurité et l'efficacité de la convention Apostille. Plusieurs États considèrent aussi la possibilité de mettre en place dans leur pays le système espagnol d'e-Apostille. Le dernier séminaire régional du projet e-APP devrait se tenir à Paris (France) les 4 et 5 octobre 2011. Cette manifestation correspondra exactement au cinquantième anniversaire de la Convention apostille. Ce n'est évidemment pas un hasard !

Pour plus d'informations, voir le site de la Conférence de La Haye de droit international privé (<http://www.hcch.net>) et son espace apostille http://www.hcch.net/index_fr.php?act=text.display&tid=37

2nd Regional Seminar of the e-APP European project for an e-Apostille

On May 27, 2011 was Held in Prague the Second Regional Meeting Organized by The Hague Conference on Private International Law on e-Apostille.

The meeting was organized by the Ministry of Justice of the Czech Republic, the Permanent Bureau of The Hague Conference on Private International Law (Hcch) and the Ministry of Justice of Spain. The project is funded by the European Commission. The Apostille is a method that allows an authentic document issued in a state to be recognized and used in another state, without any need for a complicated and expensive recognition procedure. The convention of 5 October 1961 abolishing the requirement of legalisation for foreign public documents, the "Apostille Convention", is the work of The Hague Conference on Private International Law. It is currently used by 101 states. Among the thirty-nine conventions of the Hague Conference, it is the most widely used worldwide. The Hague Conference initiated in 2006 a large movement to help the Apostille enter the digital age. The e-APP (for e-Apostille Pilot Program) Project is to coordinate the actions of states to develop and harmonize an electronic Apostille. It is planned for a period of eighteen months. Spain is a partner in the project. Finland, France and the Czech Republic are associate partners.

After Helsinki (Finland) in February 2011, it was the turn of the Czech Republic to host nearly fifty participants from twenty delegations from Europe but also South America and Asia. The UIH was represented by its First Secretary, Mathieu Chardon. Zuzana Fišerová, director of the International Department of Civil Affairs (Czech Republic), welcomed the participants and wished them fruitful work. José de la Mata Amaya, Director General of

the Modernization of the administration of justice of Spain, head of the e-APP for his country, thanked the participants. He announced that the e-Apostille is now operating in Spain.

Christophe Bernasconi, First Secretary of the Hague Conference, welcomed all participants. He thanked in particular Spain and José de la Mata Amaya for their work in the field of electronic Apostille, the representative of the European Commission for financial support to the project, and Lucia Prieto Rios, project manager hired by The Hague Conference and the Ministry of Justice of Spain. He reintroduced the e-APP, especially to the attention of new participating countries. He noted that this convention is the most used of the 39 conventions elaborated by The Hague Conference. Despite its almost fifty years of existence, the Apostille Convention of 5 October 1961 is more than healthy: most countries have adopted it over the last ten years to be now used in 101 countries. M^r Bernasconi stressed the value of the e-Apostille, as he had done at Helsinki, highlighting the latest advances.

Pavla Bellonova, Head of Private International Law Department of the Ministry of Justice of the Czech Republic, made a presentation of the basis for the possible implementation of the e-APP in her country. She said that this implementation is based on a service of documents by secured electronic means and preliminary work on the e-Register of Apostilles. José de la Mata Amaya, Angelines Turon Turon and Javier Parra (Spain), informed the participants of the recent developments of e-APP in Spain. A

Une partie des participants — Some of the participants





De G. à D. : Zuzana Fišerová, directrice du Département international des affaires civiles (République tchèque), Pavla Bellonova, chef du Département du droit international privé du ministère de la justice de la République tchèque, José de la Mata Amaya, directeur général de la Modernisation de l'administration de la justice en Espagne, Christophe Bernasconi, premier secrétaire de la Conférence de La Haye de droit international privé – Zuzana Fišerová, director of the International Department of Civil Affairs (Czech Republic), Pavla Bellonova, Head of Private International Law Department of the Ministry of Justice of the Czech Republic, José de la Mata Amaya, Director General of the Modernization of the administration of justice of Spain, Christophe Bernasconi, First Secretary of the Hague Conference of Private International Law

ministerial order establishing the creation of the e-Register of Apostilles has recently been published, on 14 May 2011. A Royal Decree should follow to designate the competent authorities for the issuance of the e-Apostilles in Spain). M^r de la Mata Amaya showed a promotional film about the Spanish e-Apostille. This film can be viewed at the following address:
<http://www.youtube.com/watch?v=qfXJc9iCfx4>

A roundtable on the future of e-Apostille in Central and Eastern Europe was then held. This particular issue of the exportability of existing e-APP systems such as the Spanish model was discussed. Representatives of the Czech Republic, Spain, Hungary, Romania and Slovakia participated in this panel, chaired by Christophe Bernasconi. Then Niovi Ringou, representing the European Commission, discussed with the First Secretary of

the Hague Conference, under the chair of Mayela Celis (Hcch), the issue of e-Apostille as a means to further facilitate the prompt and secure use of public documents within the European Union and abroad. Finally, conclusions and recommendations of the meeting were proposed and adopted by the participants. Among these, it was noted that the Contracting States are encouraged to actively consider the implementation of the e-APP as an effective tool to further enhance the secure and effective operation of the Apostille convention. It was also mentioned that several States are considering the possibility of implementing the Spanish e-APP system.

The final e-APP regional meeting will be held in Paris (France) on 4 and 5 October 2011. This event will correspond exactly to the fiftieth anniversary of the Apostille Convention. This is obviously not a coincidence!

For more information, see the website of The Hague Conference on Private International Law (<http://www.hcch.net>) and Apostille (http://www.hcch.net/index_fr.php?act=text.display&tid=37)

Participation de l'UIHJ à l'ouverture de la 66^e session de l'ONU à New York

Sue Collins (USA), membre du bureau de l'UIHJ, et André Mathieu (Canada), ancien membre du bureau, ont représenté l'UIHJ à cette séance d'ouverture de la 66^e session annuelle de l'Assemblée générale des Nations-Unies le 13 septembre 2011, à New York.

Un 15^e anniversaire pour l'UIHJ

Cette année, l'UIHJ célèbre son 15^e anniversaire en tant que membre ONG au sein du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies avec statut consultatif. Le statut consultatif des ONG fournit un accès non seulement à l'ECOSOC, mais aussi à ses nombreux organes subsidiaires, aux différents mécanismes des droits humains des Nations Unies, ainsi qu'à des événements spéciaux organisés par le président de l'Assemblée générale. Un des sujets sur l'agenda de cette année à l'ONU était « La promotion générale de la justice et du droit international ». Cette question est

d'une importance capitale pour l'UIHJ et ses pays membres. Sous l'impulsion de son président, Leo Netten, l'UIHJ a débuté un projet pour faire entériner par l'ONU une « Semaine internationale des professions judiciaires ». Lors de la mission à New-York, les représentants de l'UIHJ ont rencontré plusieurs personnes afin d'apprendre les procédures et les processus de présentation qui doivent être suivis afin d'éventuellement pouvoir faire adopter une résolution à cette fin. Cette dernière se doit habituellement être votée par les 193 pays membres pendant une Assemblée générale. Cette résolution devra présenter les divers aspects des principaux

acteurs du monde juridique non seulement de notre profession d'huissier de justice, mais également de ceux d'autres professions ayant pour objet de garantir les droits judiciaires des citoyens du monde et particulièrement les juges, avocats, notaires et greffiers. Une présentation de position de l'UIHJ sur ce sujet est préparée par le bureau de l'UIHJ et sera postée sur le site de l'UIHJ à l'attention de ceux qui seraient intéressés par cette question.

Quelques précisions sur le statut de l'UIHJ au sein de l'ONU

L'ECOSOC a été établi en vertu de la Charte des Nations Unies en tant qu'organe principal pour coordonner les travaux économiques, sociaux et liés aux quatorze agences Onusiennes spécialisées, aux commissions techniques et aussi aux cinq commissions régionales. Le Conseil reçoit également des rapports de onze fonds et programmes onusiens. Le Conseil économique et social (ECOSOC) sert de forum central pour discuter de questions économiques internationales et sociales, et, de